

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 28 août 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : MM ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, CHAUTEMPS Marc, DUPIN François, FORGEAIS Damien (arrivé à 19h45), LAURENT Denis, NOLD Michel, PÉPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SÉMALI Marion, RENAUD Séverine, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie, STÉPHAN Cathy

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

- **ADHÉSION INGÉNIERIE CÔTE-D'OR**

Pour rappel, le Conseil Départemental met à disposition des communes deux dispositifs afin de les accompagner dans la réalisation des travaux de voirie :

- La MICA (Mission conseil et assistance) : elle a un rôle de conseil. Elle aide les communes à démarrer leur projet, leur donne des conseils juridiques et administratifs, et apporte des réponses techniques (exemple : problématique de la rue Montmeroux). Ce service est gratuit

- Ingénierie Côte-d'Or : c'est l'agence technique départementale qui a été créée le 1^{er} janvier 2020. Elle propose une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment, l'eau, l'assainissement et les projets de voirie importants. Dans ce cadre, elle aide à faire établir les diagnostics nécessaires, à élaborer le programme d'intervention, à rechercher des subventions, à désigner un maître d'œuvre. Elle accompagne les collectivités toute la durée des travaux jusqu'à leur réception. De plus, elle peut également exercer la maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie simple. Ce service est payant.

Le coût de l'adhésion est de 200€ par an. A cette adhésion, il faut ensuite ajouter le prix de la prestation :

Maîtrise d'oeuvre			
Montant de l'opération	Définition du besoin par la MICA	Etude détaillée et DCE travaux par l'ATD	Suivi des travaux par l'ATD
Petits travaux de voirie - de 100 m ²	0€	2%	2%

Assistance à maîtrise d'ouvrage			
	Définition du besoin par la MICA	Recrutement d'un BE et suivi Phase études par l'ATD	Suivi du BE Phase travaux par l'ATD
Quel que soit le montant	0€	1%	1%

Le pourcentage est à calculer sur le montant total des travaux.
A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'adhésion à Ingénierie Côte-d'Or.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Ce point est reporté car la décision ne peut pas être prise avant octobre. Cependant, voici quelques éléments d'explication : le 1^{er} janvier 2021, la compétence Plan Local d'urbanisme sera transférée automatiquement à la COVATI (loi ALUR du 2 mars 2014).

Les communes peuvent s'opposer à ce transfert dans les trois mois qui précèdent sa mise en œuvre (d'où le report en octobre.) Il faut une minorité de blocage des communes (25 % des communes de la COVATI représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes.

Le précédent conseil s'était prononcé contre ce transfert, ce qui était une bonne décision car l'intercommunalité n'est pas l'échelon adapté pour l'exercice de cette compétence. Il sera proposé de maintenir le refus du transfert.

19h45, arrivée de Monsieur Damien FORGEAIS

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

La Commune doit proposer au maximum 24 personnes, et c'est ensuite l'administration fiscale qui en sélectionnera 12.

A l'unanimité, il est décidé de proposer les personnes suivantes :

Titulaires :

Charles GOLLION	Florence PISANESCHI	Evelyne POINSOT
Michel DANIEL	Frédéric BOUCHEROT	François DUPIN
Fabrice BAUDRAS	Laurent FREMERY	Marc CHAUTEMPS
Jean Louis BERNIER	Séverine RENAUD	Bruno ROBIN

Suppléants :

John DE LA CRUZ	Marie-Jeanne BERNIER	Maude NAUSBAUM
Jean-Pierre COLOMBET	Sonia GROMMAIRE	Stéphanie PEPIN
Corinne DUEZ	Sylvain POINSOT	Margaux COUSIN
Laurence CATHRINET	Denis LAURENT	Michel NOLD

- **COMMISSION ECOLE**

A l'unanimité, il est décidé de créer une commission école. Sont désignés membre de cette commission : Nathalie ROBIN, Marion SEMALI-POINSOT, Pascale POINSON, Séverine RENAUD, Steve RENAUD

- **COMMISSION FÊTES, CÉRÉMONIES ET VIE ASSOCIATIVE**

A l'unanimité, il est décidé de créer une commission fêtes, cérémonies et vie associative. Sont désignés membre de cette commission : Nathalie ROBIN, Marion SEMALI-POINSOT, Pascale POINSON, Steve RENAUD, Jean-Louis BERNIER.

- **COMMISSION AIDES SOCIALES**

A l'unanimité, il est décidé de créer une commission aides sociales. Sont désignés membre de cette commission : Nathalie ROBIN, Marion SEMALI-POINSOT, Pascale POINSON, Séverine RENAUD, Steve RENAUD

- **DEMANDE ACHAT PORTION DE LA PARCELLE H 1887 (DEUX DEMANDES)**



Il s'agit de la parcelle sur laquelle il est prévu de construire une nouvelle aire de jeux. Cette parcelle est classée en zone N.

En ce qui concerne la demande des propriétaires de la parcelle H1778 :

Il est décidé (14 pour, Denis LAURENT est contre au motif qu'il souhaite conserver le maximum d'espaces verts) :

- de vendre une surface d'environ 400 mètres carrés au prix de 30€ le mètre carré ;
- de procéder à une vente en la forme administrative ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de la vente.

Il est précisé que les frais de division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur.

En ce qui concerne la demande des propriétaires de la parcelle H1883 :

Il est décidé, à l'unanimité, de reporter ce point car des détails restent à étudier.

- **ON TOWER FRANCE (FILIALE DE FREE) – AVENANT**

La commune loue à Free une parcelle située route de Chaignay (antenne Free) pour un montant de 1 500€ par an. Free a cédé ses antennes à une de ses filiales (On Tower). Free a également cédé les contrats de location des parcelles sur lesquelles sont situées ces antennes. La filiale de Free propose un avenant pour modifier le bail sur trois points.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le renouvellement par anticipation du contrat pour une durée de 12 ans (13

voix pour, Michel NOLD et Denis LAURENT votent contre au motif que la durée est trop longue)
- Refuse la tacite reconduction (14 pour, Marc CHAUTEMPS s'abstient)
- Refuse à l'unanimité le préavis de 18 mois et demande un préavis de 12 mois.
- Accepte la création d'un droit de préférence au profit de la filiale dès lors que ce droit implique l'obligation pour le locataire de faire une proposition équivalente pour être maintenu dans les lieux (13 voix pour, Denis LAURENT et Michel NOLD au motif que la Commune se priverait de la possibilité d'obtenir une meilleure offre)
- Décide de conditionner la signature de l'avenant à une augmentation du loyer (13 voix pour, Pascale POINSON et Steve RENAUD s'abstiennent au motif que le faible montant du loyer ne permet pas d'envisager un réel bénéfice)
- Décide à l'unanimité de solliciter une obligation pour la filiale d'autoriser l'installation d'autres opérateurs.

- **ORDINATEUR – DEVIS**

Le bureau du maire n'est pas équipé d'ordinateur. Lorsqu'il est à la mairie, le maire utilise l'ordinateur portable de la bibliothèque. Cet ordinateur n'est pas relié au serveur si bien qu'il doit déranger les secrétaires pour accéder à la base de données. Pour des raisons de sécurité informatique, il ne faut pas relier le portable au serveur (il faut partir sur du neuf pour être sûr de ne pas introduire de virus dans le serveur). Le devis obtenu fait apparaître un coût de 1083€ (installation comprise)

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer le devis.

- **GIP TERRITOIRES NUMÉRIQUES – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT (ET DE SON SUPPLÉANT)**

Territoire numérique BFC est un groupement d'intérêt public qui permet aux collectivités d'avoir recours à la dématérialisation dans ses échanges avec les autres administrations et avec les professionnels lors d'une mise en concurrence.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne, comme représentant, Denis LAURENT (titulaire) et Steve RENAUD (suppléant).

- **RÉTROCESSION RUE CÉSAIRE HUOT ET ESPACES COMMUNS (LOTISSEMENT NEXITY)**

Au moment de la création du lotissement de Nexity, il a été convenu que la rue Césaire HUOT et les espaces communs soient, à l'euro symbolique, rétrocédés en la forme administrative à la Commune.

Le Conseil municipal autorise la signature de la convention de rétrocession en la forme administrative.

- **ECLAIRAGE PUBLIC – HEURE DE COUPURE**

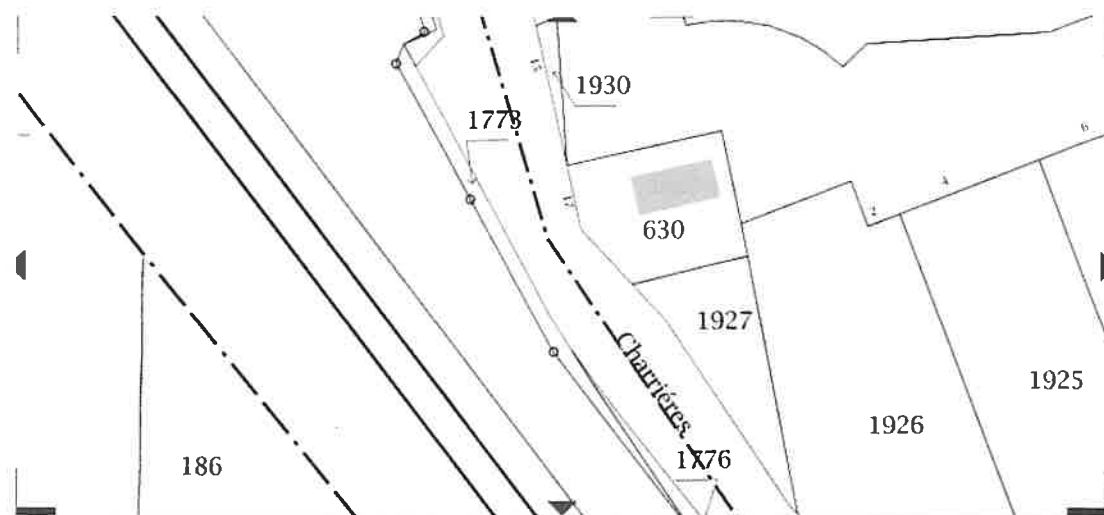
A l'unanimité, ce point est reporté. Il faut au préalable déterminer s'il est possible de dissocier heures d'été et heures d'hiver.

- **SALLE DES FÊTES - REMBOURSEMENT DES ARRHES EN CAS D'ANNULATION**

La crise du COVID-19 a conduit des personnes à renoncer à la réservation de la salle. Au dernier conseil, on a pris une décision individuelle. Il s'agit d'en prendre une de portée générale et de la limiter dans le temps.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le remboursement des arrhes jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

- **ACTE D'ÉCHANGE AVEC MARC CHAUTEMPS**



Ce point est abordé à titre d'information. Il sera proposé au vote ultérieurement (lorsque nous aurons les surfaces exactes).

Marc CHAUTEMPS est propriétaire de la parcelle H 630. On voit sur le plan qu'une partie de cette parcelle empiète sur la rue des Charrières. Ces quelques mètres carrés poseront problème le jour où la Commune équippa cette rue de trottoirs. Il faudrait donc voir s'il est possible d'échanger cette surface contre une surface où la rue est moins étroite.

- **DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE CRÉDIT – ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Rien n'est prévu dans le budget pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget la somme de 10 000€ pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

- **DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE CRÉDIT – ÉQUIPEMENT**

L'employé technique travaille souvent avec des outils qui appartiennent aux élus. La commune doit disposer de son propre matériel (taille haie, élagueuse, petite tondeuse etc...). Il faut par ailleurs prendre en compte qu'à compter d'octobre, il y aura un employé supplémentaire (il faut des équipements de protection individuelle supplémentaires et doubler certains outils).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget la somme de 5 000€ pour financer ces dépenses d'investissement.

- **DÉLÉGATIONS AU MAIRE – PRÉCISIONS**

Des précisions doivent être apportées. Il faut, dans la délégation, inclure les litiges civils pour pouvoir agir rapidement face aux impayés. Il convient par ailleurs de préciser les conditions d'exercice du droit de préemption : est délégué au maire le pouvoir de renoncer, au nom de la Commune, à l'exercice du droit de préemption. Enfin, en matière de demande de subvention, il

est proposé de les limiter ces demandes aux seuls projets préalablement validés par le Conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de pouvoir faire une demande de subvention, il est nécessaire de valider un premier projet de voirie. De nombreuses chaussées ont été détériorées et peuvent être réparées par la technique du point à temps. La Commune peut bénéficier d'un groupement de commande de la Covati. Un devis a été demandé à l'entreprise retenue dans le cadre du groupement de commandes. Les travaux sont chiffrés à 10 100€ hors-tax. Ce devis intègre le recouvrement provisoire de la rue Bombonnel par un bicouche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents utiles à la réalisation des travaux.

- **PARCELLE H1912 – CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement de la parcelle H 1912 dans la voirie communale.

- **LOGEMENT 12 RUE DU FOUR BANAL – DIMINUTION DES CHARGES**

Le locataire paie des charges trop élevées (60€). Régulièrement, la Commune doit lui rendre de l'argent. Il est décidé, à l'unanimité, de diminuer ces charges à 45€ par mois.

- **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUPPLÉANT AUPRÈS DU CNAS**

Steve RENAUD (titulaire) et Pascale POINSON (suppléante) sont, à l'unanimité, désignés délégués du comité national d'action sociales.

- **AFFAIRES DIVERSES**

- *Les bouchons d'Hugo* est une association qui récolte des bouchons pour les revendre à un recycleur. Les sommes récoltées ont pour but d'améliorer le confort des enfants hospitalisés. Une habitante a sollicité la création de points de récolte des bouchons. Si vous souhaitez aider cette association, vous pouvez déposer vos bouchons dans le hall d'entrée de la mairie ou les déposer à la bibliothèque (aux heures d'ouverture). De nombreux bouchons sont stockés depuis des années dans le grenier de la mairie. Ils seront donnés à l'association.

- Un règlement intérieur du Conseil municipal doit être élaboré.

- Les commissions de travail de la COVATI sont ouvertes à tous les conseillers municipaux. Ils sont donc invités à choisir les commissions auxquelles ils souhaitent participer.

- Des travaux ont été effectués cet été. Dans la rue Jean-Philippe RAMEAU, une barrière a été mise en place pour éviter les risques de chute. Dans la salle des fêtes, la cuisine a été repeinte. Au fond de la salle, a été créé un écran afin de permettre une meilleure utilisation du vidéoprojecteur. Enfin, la salle de classe des CE1 a été entièrement repeinte. Ces travaux ont été réalisés avec des bénévoles. L'employé communal a participé à la pose de la barrière.

- Une procédure de conciliation est en cours afin de récupérer des loyers impayés.

- Plusieurs troubles de voisinage ont été signalés. Des injures et des menaces de recours à la violence physique ont été prononcées. La gendarmerie en sera avertie.
- Les institutrices ont fait leur prérentée ce vendredi. Le maire a été les voir, tout est mis en œuvre pour assurer le respect du protocole sanitaire.
- Madame Bernier demande la parole : elle rappelle que lors du conseil municipal de février, des habitants ont signalé un problème de vitesse excessive dans la rue Lazare Carnot. Il avait été répondu que des panneaux de limitation à 30km/h seraient installés. Cet engagement sera tenu. Si nous n'avons pas de panneaux, nous allons les commander. Il faudra alors tenir compte des délais de livraison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Stéphane RENAUD

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "Mairie de GENNEVILLIERS" at the top and "10.P. 03.01.17" at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a lion rampant. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le registre des délibérations peut être librement consulté à la mairie.

